



Paris le 21 avril 2021

HOMMAGE A NOTRE CONFRERE ROLAND WEYL

Roland WEYL vient de nous quitter à 102 ans, doyen de l'Ordre des Avocats de Paris. Il était né le 18 mars 1919 et fut de ceux pour qui, selon le titre de son ouvrage principal écrit en 1968, « La part du droit dans la réalité et dans l'action » est une composante essentielle de la lutte pour la liberté, les libertés et l'émancipation des hommes de leur condition sociale et politique.

Il fut l'un des premiers militants du SAF lors de sa création.

Il devient avocat le 12 juillet 1939, dans le fil d'une lignée de juristes mais le droit « nouveau » mis en place par le pouvoir de la collaboration avec le national-socialisme allemand l'empêche de revêtir sa robe pour l'exercer.

Dès la Libération en 1945 il se consacrera de façon inlassable à la défense des militants syndicaux et politiques. Il s'attacha à chaque instant à mettre ses connaissances au service de ses convictions communistes acquises pendant la résistance. Il sera l'un des avocats français qui plaideront pour les résistants et fils de fusillés qui s'opposaient à la prise de commandement à l'OTAN du General allemand SPEIDEL qui avait servi dans la Wehrmacht.

Il se consacrera également au Mouvement de la Paix, notamment sur l'adhésion de la France aux traités internationaux et sur les questions de la légalité de l'arme nucléaire.

Il intervient dans la défense des mineurs de charbon dont le rôle fut capital pour relever la France après les destructions de la guerre. Il fit partie de la quarantaine d'avocats groupés notamment autour du Secours Populaire Français et du Parti Communiste Français qui assureront plus de 200 allers retours en Algérie pour défendre les militants algériens poursuivis devant les tribunaux militaires.

Cette activité fut poursuivie dans la défense des luttes d'indépendance des peuples colonisés, et notamment lors du génocide du Rwanda.

Il fut l'avocat de nombreuses collectivités territoriales cherchant à développer la solidarité dans leurs domaines comme de syndicats d'enseignants.

Il sera, notamment avec Joé NORDMANN, l'un des principaux juristes à animer l'Association Internationale des Juristes Démocrates (A.I.J.D.), association fondée par René Cassin et dont les congrès ont lieu tous les 5 ans.

Il sera notamment le rédacteur de la Revue de Droit Contemporain, qui en était le bulletin de liaison.

Cette revue permit tout un échange doctrinal avec les juristes des pays de l'Est européen, l'Union Soviétique, les pays d'Asie sur les modalités de la coexistence pacifique de pays à régimes sociaux différents, fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies qui pour lui,

il insistait, n'était pas la Charte de l' « ONU », mais bien celle de peuples souverains s'exprimant à travers leur état.

Il participera aux différentes réunions de juristes sur les suites de la guerre en Indochine et ensuite sur celle du Viet Nam et œuvrera notamment à l'engagement de la responsabilité des fabricants américains de produits chimiques tel « l'agent Orange », toujours actif.

Il sera aussi un militant du droit international et notamment de l'application directe des deux Pactes des Nations Unies sur les Droits Economiques Sociaux et culturels et les Droits Civils et Politiques. Textes signés en 1966 mais promulgués en France en Février 1981. C'est notamment le droit à l'ensemble des conditions de vie digne dont le logement et les expulsions qui l'animait.

Il était ainsi l'un de ces juristes pour qui l'appropriation par le peuple du droit, l'appropriation citoyenne, est essentielle pour le développement démocratique.

Sa vie et son activité ne peut être séparée de celle de son épouse Monique PICARD WEYL, qu'il connu au Palais comme on dit familièrement et avec qui il travaillera beaucoup lors de la réforme du divorce (dès 1975 autrice d'un livre : « Divorce libéralisme ou liberté », puis un autre « Laissez-nous libres ») pour faire progresser le droit des femmes tant au sujet l'avortement que de la contraception et des développements sociaux et politiques que cela impliquent.

Il fut l'un des juristes très attentif au domaine de la loi démocratiquement délibérée et dénonça dès le début, en 1958, les aspects autoritaires de la Constitution de la Vème République. Son dernier ouvrage porte le titre de Droit, Pouvoir et Citoyenneté.

Il participa ces dernières années à des initiatives d'éducation et de popularisation du droit dans les établissements scolaires avec Initia Droit.

Président de l'association Droit Solidarité, section française de l'association internationale des juristes démocrates, qu'il a animé jusqu'à son décès, il aura jusqu'au bout combattu pour l'instauration d'un droit qui légitime l'action des êtres humains pour la maîtrise de leurs conditions de vie et leur développement. Pour un droit clair et simple, que les citoyens doivent s'approprier pour en imposer le respect.

Nombre de juristes, de consœurs et de confrères lui doivent la force de leur engagement car il aura jusqu'à son dernier souffle transmis son expérience et sa passion du droit aux générations suivantes.